

**Département du Val de Marne
Mairie de Choisy-le-Roi**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseil Municipal

Séance du Mercredi 22 juin 2022

Conseillers en exercice 43

Présents 32

Représentés 9

Absents 2

Votes

Pour 41

Contre /

Abstention /

Le vingt-deux juin deux mille vingt-deux à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 14 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Etaient présents :

M. Mmes. : PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, BRULANT Marina, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, LAJILI Yamina, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, COHEN Rachel, LORES Monique, BANCE Stéphane, FADLI Hafida, HABI Hacène (jusqu'à 21h20), BOLLE-DALLIAH Kristian, CHALBI Yacin, LANTERNIER Lucie (jusqu'à 21h25), DESROCHES Damien, JUHEL Françoise, DESPRES Catherine, LUC Nadine (jusqu'à 20h55), AOUMMIS Hassan, GUILLAUME Didier, ESSONE MENGUE Terence, HUTIN Sébastien.

Étaient représenté·e·s :

M FONDENEIGE Matthias	mandat à Mme FONTAINE Sabrina
Mme DIMNET Jocelyne	mandat à Mme OSTERMEYER Sushma
M CHIRANE El Arbi	mandat à Mme HACHE Bénédicte
M. OMRANE Alain	mandat à M. CHALBI Yacin
Mme BEZACE Mathilde	mandat à M. Kristian BOLLE-DALLIAH
M. BOURVEN Julien	mandat à Mme SASU Hancès
Mme LANTERNIER Lucie (à partir 21h25)	mandat à M DESROCHES Damien
Mme OZCAN Canan	mandat à Mme LAJILI Yamina
Mme MARTIN Mélisande (jusqu'à 21h25)	mandat à Mme LANTERNIER Lucie
Mme FOURNIER Laura	mandat à Mme GAULIER Danièle
Mme LUC Nadine (à partir 20h55)	mandat à M. GUILLAUME Didier

Étaient absents : Mmes LEMOINE Nathalie, BENKAHLA Malika, M HABI Hacène (à partir de 21h20), Mme MARTIN Mélissande (à partir de 21h25)

Secrétaire de séance : M. DESROCHES

Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission au
contrôle de légalité de la
Préfecture de Créteil le

01 juin 2022

de la publication le

01 juin 2022

O B J E T

**FIXATION DE DUREE DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATION
EN M57 AU 1^{ER} JANVIER 2022**

**FIXATION DE DUREE DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATION
EN M57 AU 1^{ER} JANVIER 2022**

LE CONSEIL,

Vu du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment article L2312 et 2321,

Vu l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Vu la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, notamment l'article 242,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération n°21.086 du 30 juin 2021 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022,

Considérant que le passage en nomenclature M57 introduit des changements de pratiques en matière d'amortissement des immobilisations,

Après avis de la commission des finances en date du 9 juin 2022,

DÉLIBÈRE

Article 1 : Rapporte la délibération n°21.160 du 15 décembre 2021

Article 2 : fixe les durées d'amortissement des acquisitions qui seront réalisées à partir du 1er janvier 2022, en fonction de la liste ci-dessous :

Nature comptable d'acquisition	Libellé	Durée d'amortissement votée par la Ville (en années)
Immobilisation incorporelles		
202	Frais d'études, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme	10
2031	Frais d'études suivis de travaux	Non amorti
	Frais d'études non suivis de travaux	5
2032	Frais de recherche et développement	5
2033	Frais d'insertion suivis de travaux	Non amorti
	Frais d'insertion non suivis de travaux	5
204XXX	Biens mobiliers, matériel et études	5
	Bâtiments et installations	30
	Projets d'infrastructures d'intérêt national	40
2051	Concessions et droits similaires (brevets, licences, marques...)	2
2088	Autres immobilisations incorporelles	2
Immobilisation corporelles		
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	15
2156X	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	5
2157XX	Matériel et outillage technique	10
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	6
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	10
2182	Matériel de transport	10
2183X	Matériel informatique	5
2184X	Matériel de bureau et mobilier	10
2185	Matériel de téléphonie	5
2186	Cheptel	10
2188	Autres	10

Article 3 : précise que les plans d'amortissement des biens acquis avant 2022 sont poursuivis dans les conditions « antérieures » et jusqu'à leur achèvement.

Article 4 : approuve le régime d'amortissement calculé par prorata temporis, avec un démarrage de l'amortissement à la date de mise en service c'est-à-dire à la date du dernier mandatement de l'immobilisation.

Article 5 : adopte pour la méthode dérogatoire d'amortissement en « année pleine » pour les natures concernant les biens de faible valeur unitaires, inférieures à 600 €. Ils sont amortis en un an, l'année suivant leur acquisition.

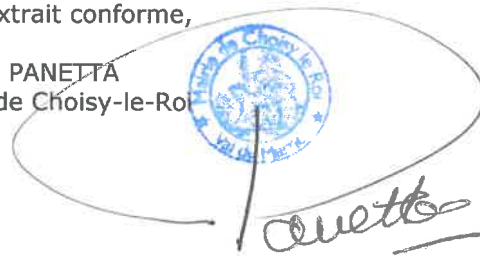
Article 6 : autorise la sortie de l'inventaire des biens de faible valeur l'année suivant leur amortissement.

Article 7: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance du 22 juin 2022.

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Choisy-le-Roi. The stamp contains the text "MUNICIPALITE DE CHOISY-LE-ROI" around the perimeter and "VILLE DE CHOISY-LE-ROI" at the bottom. In the center, there is a coat of arms. A handwritten signature in black ink, which appears to be "Panetta", is written over the stamp. A thin black line is drawn around the stamp and signature.

